



PROJET CARE

Financé par le SPW Égalité des chances

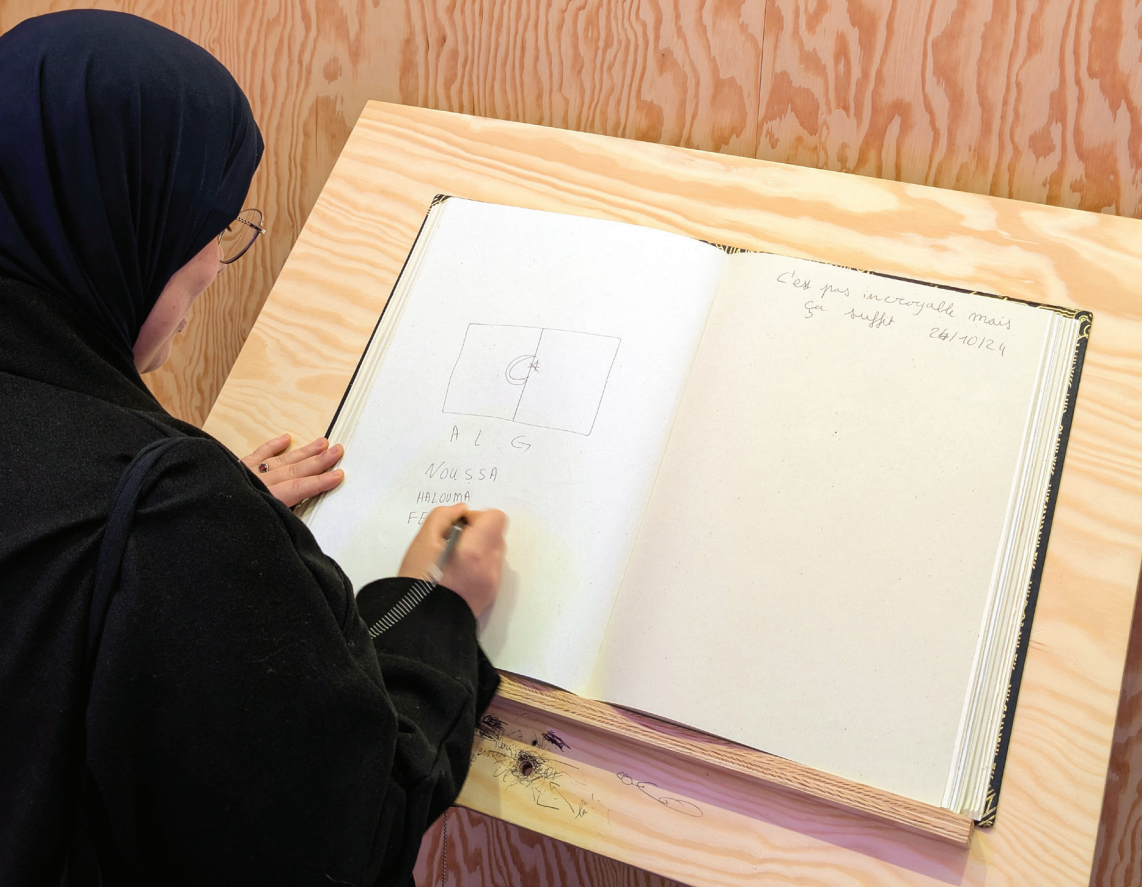
SENSIBILISATION À LA CYBERHAINE





1. Le projet CARE	5
2. Définition des concepts clé	9
Définition et historique de la cyberhaine	9
L'anonymat sur internet	9
Les médias et la rapidité de l'information	11
Biais cognitif et algorithmes	11
Modération et Régulation	12
La société	13
3. État des lieux et témoignages.	15
4. Comment agir ? Quelques recommandations	19
5. L'outil "Les commentaires émoi"	27
6. Synthèse et perspectives.	29

ESPRIT CRITIQUE



1. LE PROJET CARE

Le projet CARE, financé par le SPW Égalité des chances, est un projet développé au Monde des Possibles ASBL durant l'année 2024. Le Monde des Possibles est un acteur associatif, interculturel, liégeois et militant, qui garantit un accueil inconditionnel et qui vise – avec une attention particulière aux personnes d'origine étrangère – à : former, conscientiser, mobiliser les personnes en vue de leur émancipation, dans une démarche collective et solidaire. Son action vise à provoquer des changements politiques (entendu dans le sens de la gestion et de l'organisation de la société) en faveur du respect des droits fondamentaux et de la dignité. Le Monde des Possibles accueille un public primo-arrivant, majoritairement extra-européen, en demande de séjour ou venant d'obtenir un statut de séjour.

Le projet CARE s'inscrit au Monde des Possibles dans le contexte interculturel de Liège, ville de migration et de super-diversité. Selon les statistiques de Statbel (au 1.1.24), 20% de la population liégeoise a une nationalité étrangère, et 31% de la population est née à l'étranger. Une part importante de la population liégeoise se

situe ainsi à l'intersectionnalité de différentes causes de discriminations. Les actions de CARE s'inscrivent également dans la continuité des travaux menés dans le cadre de Liège - Ville Hospitalière, responsable, accueillante et ouverte, dont l'objectif est d'améliorer l'accueil et l'installation des nouveaux arrivants à Liège, afin de favoriser leur inclusion dans la vie locale.

Le projet CARE a pour mission de lutter contre la haine, la discrimination et le harcèlement en ligne, avec deux objectifs :

- Sensibiliser un public d'origine étrangère aux dangers de ces comportements.
- Contribuer à la réduction de la cyberhaine via une évolution des cadres législatifs.

De manière très concrète, le Monde des Possibles a mené des ateliers interactifs hebdomadaires, destinés à informer et outiller des participant.e.s majoritairement d'origine étrangère francophones. Ces sessions abordent non seulement les conséquences de la cyberhaine, mais aussi les moyens d'y faire face efficacement. Le projet CARE détaille les démarches possibles pour signaler ou bloquer

des personnes malveillantes sur les réseaux sociaux, mais aussi porter plainte contre des actes de cyberhaine. L'accent est mis sur l'importance de la NETiquette, un ensemble de bonnes pratiques qui favorisent un climat respectueux et sécurisé en ligne, notamment concernant les tentatives de phishing. Il s'adresse aux participant.e.s comme éventuelles victimes, auteurs, ou témoins de ces faits, dans une visée préventive et curative. Pour renforcer l'apprentissage, CARE a développé des ressources éducatives, dont le jeu de cartes «Les commentaires émoi», expliqué plus loin. CARE vise donc à initier les participant.e.s aux enjeux de la cyberhaine et les accompagne à mieux gérer leur présence en ligne, à adopter des comportements adéquats, et à se protéger face aux menaces de cyberhaine. À travers la formation, nous avons souhaité apporter une lecture actuelle des violences en ligne. En pointant à la fois le doigt sur les violences les plus installées sur la toile mais aussi celles qu'on ignore, celles qui font peur et qui sont pourtant bien existantes, dans les recoins les plus enfouis d'Internet.

CARE adopte aussi une approche systémique, qui consiste à identifier les lacunes juridiques et à renforcer les recours pour les victimes de cyberhaine. Le projet s'inscrit ainsi dans une dynamique de plaidoyer en faveur de mesures efficaces contre la haine en ligne. Nous informons notre public sur leurs droits et les démarches concrètes pour se défendre, nous encourageons chaque participant.e à devenir un acteur actif contre la haine sur internet, contribuant ainsi à bâtir une société plus juste et respectueuse.





2. DÉFINITION DES CONCEPTS CLÉ

Définition et historique de la cyberhaine

La cyberhaine comporte l'ensemble des violences faites en ligne telles que le sexisme racisme, l'homophobie, le terrorisme, le harcèlement, la diffamation, le trolling, le doxxing, le revenge porn, le (slut-)shaming, le cybers-talking, ainsi que l'ensemble des discriminations basées sur le genre, l'identité de genre, l'orientation amoureuse ou sexuelle, les idéaux politiques, la religion, l'âge, la condition physique ou tout autre comportement discriminant non mentionné ci-dessus. La cyberhaine porte ainsi de nombreux visages, mais toutes ont un but commun, détruire psychologiquement et ou physiquement une personne ou un groupe de personnes.

Les premiers forums de discussions datent du siècle dernier, peu après la création d'Internet. Dès lors, des comportements agressifs étaient déjà à déplorer¹. Cela étant, il s'agissait plutôt d'actes isolés et moins virulents que ce

qui est observé aujourd'hui. Nous estimons que cette cyberhaine est une exacerbation de la haine spécifique à la culture d'Internet, et non pas seulement un simple reflet de la société. Son ascension se situe entre 2000 et 2010, lors de l'avènement des réseaux sociaux tels que Facebook et YouTube. La facilité d'interaction entre utilisateurs, la popularité croissante de ces plateformes, l'instantanéité de l'information et le sentiment d'anonymat ont fait naître cette culture de la haine. Certains utilisateurs sont parfois prêts à effectuer des tours de garde pour veiller à ce que les personnes ciblées n'aient aucun répit, comme dans l'affaire Sardoche².

L'anonymat sur internet

L'anonymat en ligne joue un rôle crucial dans la contagion de la cyberhaine. Sur Internet, masquer la quasi-totalité de son identité est un jeu d'enfant, ce qui peut donner un sentiment de sécurité et d'impunité. Ce sentiment d'anonymat fait vriller en éclats nos codes sociaux habituels, permettant aux utilisateurs de dire des choses qu'ils n'oseraient peut-être pas exprimer dans la vie réelle. Ce

¹ <https://prevention-ecrans.ch/2024/04/09/evolution-cyberharcelement/>

² <https://www.dexerto.fr/divertissement/sardoche-expose-grand-jour-harcelement-subi-quotidiennement-1471389/>

phénomène est connu sous le nom de désinhibition en ligne³. En l'absence de conséquences immédiates, les utilisateurs peuvent se laisser aller à des comportements agressifs et hostiles. L'anonymat, combiné à la désinhibition, crée un environnement où la cyberhaine peut facilement prospérer, car les utilisateurs ne ressentent pas ou moins la pression sociale et morale qui les pousserait normalement à modérer leurs propos.

La cyberhaine est très versatile et n'est pas présente uniquement sur certains types de réseaux sociaux. Internet, par sa nature, restera quoi qu'il arrive un terrain fertile à la propagation de la haine. Le fait d'être isolé derrière un écran peut donner plus de facilités à véhiculer du contenu haineux. Dans un tel climat, laisser l'opportunité d'avoir un anonymat partiel ou total est plutôt dangereux.

Toutefois, il est important de définir ce qu'on entend par anonymat et surtout par identité. Ne pas avoir accès à l'identité réelle d'autres utilisateurs reste un privilège important qu'il ne faut pas perdre. Même si les algorithmes des réseaux nous connaissent

déjà par cœur, si ces derniers disposaient d'informations officielles nous concernant, cela leur permettrait d'asseoir d'avantage leur domination et leur impact sur nos vies. Depuis l'affaire Facebook – Cambridge Analytica⁴, nous savons que ces plateformes n'hésitent pas à agir de manière malhonnête pour maximiser leurs profits.

Il est nécessaire de préciser que l'anonymat complet n'existe pas, comme suggéré plus haut, il s'agit d'un sentiment d'anonymat. Ce sentiment provient néanmoins d'une réalité, la Police ne dispose pas des moyens nécessaires pour traquer les cyberviolences dites "banales" qui ont lieu quotidiennement sur Internet. Selon la Police Fédérale Belge (appel téléphonique et échanges de mails), chaque zone de Police est invitée à gérer ce type de violence comme elle l'entend. Dans le cas de la zone de Liège, il n'y a pas de cellule dédiée à la gestion de la cyberhaine ou cyberharcèlement. Il incombe au service social de la Police de Liège de déterminer la manière la plus adéquate de gérer la situation.

Cette problématique soulève donc des questions à la fois techniques et éthiques, dans lesquelles l'anonymat des utilisateurs est tantôt bénéfique, tantôt problématique, en raison des risques liés à l'irresponsabilité, aux abus ou à la propagation de discours haineux avec des conséquences légères pour les auteurs.

Les médias et la rapidité de l'information

La propagation rapide de l'information en ligne influence elle aussi la cyberhaine de manière significative. Sur les plateformes numériques, une publication peut atteindre des milliers, voire des millions d'impressions en quelques secondes. Cette diffusion rapide permet à la cyberhaine de se répandre avant même que les modérateurs ou les autorités puissent intervenir.

De plus, les médias traditionnels jouent un rôle ambigu dans ce phénomène. Leur modèle financier est souvent basé sur le nombre de vues et de clics plutôt que sur la qualité ou la véracité de l'information. Dans ce fonctionnement, l'angle choisi par les médias pour aborder les thématiques traitées exerce également une influence sur leur perception par le public.

Par exemple, l'origine d'une personne responsable d'un délit sera mentionnée dans le cas de faits divers, contribuant à renforcer la xénophobie, sans que cette origine ne soit fondamentale pour la compréhension de l'information.

Par mimétisme, cette course à l'audimat, à la célébrité et à l'argent incite les utilisateurs à publier des contenus sensationnels ou clivants, ce qui alimente davantage la haine en ligne. Ainsi, la quête de profit et de gloire prend le pas sur l'exactitude et sur l'éthique. Ce mécanisme encourage la propagation de contenus haineux, contribuant à un climat de division et de conflit social. Il existe néanmoins des médias de qualité, qui s'efforcent à vérifier leurs contenus dans un travail journalistique minutieux.

Biais cognitif et algorithmes

L'aspect psychologique joue un rôle vicieux dans la propagation de la cyberhaine. Nous vivons dans des bulles algorithmiques où les plateformes numériques nous exposent principalement à des contenus liés à nos centres d'intérêts, à ce qui nous est cher. Ces contenus ont tendance à nous conforter dans nos opinions, renforçant ainsi nos biais cognitifs.

3 <https://www.cairn.info/revue-le-journal-des-psychologues-2012-8-page-34.htm>

4 https://fr.wikipedia.org/wiki/Scandale_Facebook-Cambridge_Analytica

Cette confirmation constante de nos croyances peut amplifier l'aversion à la vue de contenus qui ne seraient pas en adéquation avec nos valeurs. Ces dynamiques psychologiques et technologiques créent donc un environnement propice à la polarisation de la société et à la diffusion des discours de haine sur Internet.

Il y a aussi l'emprise psychologique que peuvent avoir les réseaux sociaux au sein d'un groupe de personnes, où l'utilisation de certains médias devient rapidement essentielle pour maintenir des liens sociaux. Ce mécanisme par le réseau social est à la fois un puissant outil d'inclusion et un moyen d'exclusion dévastateur. Les adolescents peuvent parfois se sentir obligés de s'inscrire à ces plateformes pour éviter l'isolement, ce qui peut les exposer davantage à la cyberhaine. L'importance accordée à l'acceptation sociale en ligne peut intensifier les comportements négatifs et la propagation de discours haineux, augmentant ainsi les effets néfastes de la cyberhaine dans un environnement déjà vulnérable.

Modération et Régulation

Le manque de modération et de régulation constitue un défi majeur dans la lutte contre la cyberhaine. Les plateformes sociales, comme Facebook, Instagram ou Twitter, font face à un flux constant de contenu généré par les utilisateurs, rendant impossible l'examen approfondi de chaque commentaire ou publication. Cette réalité impose des limites pratiques à la capacité des plateformes à filtrer efficacement le contenu haineux. D'autant que, comme expliqué plus haut, il est bien plus lucratif de laisser tourner un contenu clivant qui va créer débat et susciter de l'interaction, plutôt que de modérer immédiatement du contenu jugé comme haineux. Bien que les plateformes mettent en place des outils de modération pour identifier et supprimer le contenu offensant, il est de toute façon hardi de tenter d'éliminer complètement la cyberhaine en raison de la nature frénétique et évolutive d'internet.

Quand bien même nous disposions de moyens de modération extrêmement poussés, cette modération ne serait qu'un effacement de publications bel et bien rédigées par les individus. Quant aux modérateurs eux-mêmes, il

s'agit là d'emplois précaire, où on est régulièrement en stress extrême. Il n'est pas rare d'enchaîner des états dépressifs qui vont parfois jusqu'au suicide. N'oublions pas que si ces images insoutenables de passages à tabac, de viols, de meurtres restent invisibles à nos yeux. Elles sont bel et bien visionnées par les modérateurs, dont le travail quotidien est d'épurer nos flux pour que nous puissions scroller en paix, des images qui ne cesseront jamais de hanter leurs nuits.

L'intelligence artificielle pourrait être un moyen pour modérer les contenus jugés indésirables en ligne. Cela étant, des tentatives similaires ont déjà été observées, notamment sur YouTube. Du contenu extrêmement choquant et violent pouvait tout de même être uploadé sur la plateforme en utilisant des filtres audiovisuels, rendant ces contenus indétectables. En plus des questions techniques, la dépendance accrue à l'IA soulève aussi des questions éthiques, telles que la définition même d'un contenu haineux. La culture d'Internet est mondiale et dépasse les frontières, pourtant, au sein d'un même pays parfois, nos façons de faire et d'être peuvent prêter à confusion et générer du conflit.

La société

D'un point de vue plus global, la violence exprimée en ligne est parfois le produit de violences systémiques exercées sur les individus eux-mêmes. Dans l'exemple du harcèlement scolaire: il peut être perçu comme une réponse indirecte à la pression de la compétition, de l'élitisme et de la hiérarchisation sociale que l'institution scolaire exerce. Les plus faibles deviennent alors les boucs émissaires, victimes d'un processus de défoulement collectif. Cela ne justifie en aucun cas la violence entre individus, mais cela aide à la replacer dans un système plus vaste, où des violences structurelles – comme la politique d'asile en Belgique – sont parfois pleinement assumées et normalisées par la société. En comprenant ces mécanismes, on peut envisager des solutions globales qui s'attaquent aux causes profondes tout en traitant les manifestations visibles de ces violences⁵.

5 <https://arxiv.org/pdf/2311.02445> - page 9



3. ÉTAT DES LIEUX ET TÉMOIGNAGES

L'impact de la cyberhaine sur les victimes est considérable, et les conséquences psychologiques de la cyberhaine peuvent être graves, incluant la dévalorisation de soi, de l'anxiété, du stress chronique. La victime peut également souffrir d'isolement social, perdre confiance en elle, et ressentir une peur constante de se connecter en ligne, avec des impacts potentiels sur sa vie scolaire, professionnelle, et privée. À long terme, ces effets peuvent ainsi profondément affecter la santé mentale et la qualité de vie des victimes et ainsi mener à des troubles anxieux, dépressifs, voir même au suicide.

De plus, le passage à l'acte "IRL" (in real life / dans la vraie vie) des auteurs n'est pas une fantaisie : la cyberhaine n'est pas un délit dont les conséquences sont dématérialisées par leur caractère numérique. De nombreuses victimes fréquentent d'ailleurs leurs harceleurs au quotidien, qu'il s'agisse de la sphère privée ou professionnelle⁶.

⁶ <https://www.numerama.com/politique/1654982-sur-discord-pedopornographie-et-revenge-porn-continuent-de-circuler.html>

Néanmoins, des spécificités propres à la cyberhaine existent :

- Craignant des représailles, et en méconnaissance et défiance de l'arsenal juridique, décrit infra, la plupart des victimes ne portent pas plainte, ce qui tend à réduire les cas répertoriés de cyberhaine⁷. En France, le constat est similaire⁸.
- En raison de l'anonymat en ligne, de la suppression rapide des contenus, et de la difficulté à conserver les preuves de cyberhaine, il est difficile pour les victimes d'apporter des preuves des faits.

En ce qui concerne le type de personnes touchées, les conclusions semblent évidentes et ne sont finalement qu'un reflet de notre société machiste, les victimes sont majoritairement féminines⁹. Bien sûr, d'autres profils représentent eux-aussi un profil de victime privilégié des harceleurs. Ainsi, la couleur de peau, le choix de culte

⁷ https://www.cite.uliege.be/cms/c_11366566/fr/les-jeunes-belges-sont-souvent-coupables-et-victimes-de-violence-en-ligne

⁸ <https://basta.media/com-battre-cyberviolences-reseaux-sociaux-refractaires-justice-defaillante>

⁹ <https://www.vscyberh.org/>

et l'orientation sexuelle peuvent représenter une double ou triple discrimination.

Témoignages anonymes de participants à la formation CARE

"Le racisme est structurel, mais il a le visage de toutes les personnes qui l'alimentent. Lutter contre des propos en ligne, identifier les auteurs, c'est éviter les passages à l'acte dans la vraie vie."

"Le racisme, l'homophobie, la xénophobie... ne sont pas des opinions : ce sont des délits."

"J'ai été harcelé.e il y a quelques mois suite à une publication sur Facebook où j'étais tagué.e, en gros c'était un post qui parlait de la communauté LGBTQIA+. J'ai essayé d'aller porter plainte à la Police mais ils n'ont rien fait, ils m'ont dit de laisser l'histoire se tasser et de plus trop aller sur les réseaux en attendant. Je me suis senti.e impuissant.e et j'ai engagé des poursuites avec mon avocat.e. Là ça fait des mois et c'est au point mort, mais on continue, il faut qu'on aille au bout."

Témoignage de Jacques Le-cart, chargé du projet CARE

"Dans le cadre de ma pratique professionnelle en tant que formateur numérique, j'ai toujours eu à cœur de transmettre des outils concrets pour naviguer sur Internet de manière sécurisée et réfléchie. Je suis né dans les années 90, ce qui fait de moi un enfant d'Internet, ayant grandi au contact des dynamiques numériques, y compris celles qui alimentent la cyberhaine. J'ai moi-même été victime de ces violences et observé leur impact sur de nombreuses personnes. C'est pourquoi, dans nos formations, j'essaye de sensibiliser mes apprenant.e.s à leur empreinte numérique sur les réseaux. Les participant.e.s prennent conscience des risques liés à leurs propres publications en ligne, notamment de la manière dont leurs propos peuvent être sortis de leur contexte ou détournés. Ils acquièrent des compétences essentielles pour identifier les situations délicates et développer une utilisation d'Internet plus sécurisée et responsable. L'objectif est de transformer leur rapport au numérique, non seulement pour se protéger, mais aussi pour contribuer à un espace en ligne plus respectueux et inclusif, tout en gardant l'aspect communautaire qu'Internet a toujours eu."





4. COMMENT AGIR ?

QUELQUES RECOMMANDATIONS

Ce que dit la loi belge

Le cadre législatif belge contre la haine et la discrimination est relativement complexe, car il implique différents niveaux de pouvoir (fédéral, régional et communautaire) et couvre une multitude de critères protégés. Il est à mettre en balance avec la liberté d'expression.

Le **délit de haine**, ou "mobile discriminatoire" (la haine, le mépris ou l'hostilité envers une personne en raison d'une caractéristique protégée telle que le handicap, la conviction religieuse, la couleur de peau, l'orientation sexuelle, etc.) est une circonstance aggravante des crimes et des délits.

La **discrimination** consiste à traiter différemment 2 personnes dans une situation comparable, sans pouvoir en justifier la distinction. Le harcèlement et l'injonction à discriminer sont notamment punis par la loi belge.

Un **discours de haine** "consiste à tenir des propos agressifs, insultants, envers une personne ou un groupe, sous forme de discours dénigrant ou discrimina-

toire (...) en raison de sa conviction religieuse, sa nationalité, sa prétendue race, sa couleur de peau, son origine nationale ou ethnique, son genre ou toute autre élément de son identité". Les discours de haine sont des délits quand les propos dépassent la liberté d'expression.

La législation civile et pénale anti-discrimination belge prévoit des sanctions allant d'amendes à des peines d'emprisonnement.

Et la cyberhaine ?

Concernant spécifiquement la cyberhaine cependant, le législateur peine à suivre le rythme des évolutions technologiques et des pratiques en ligne. Ces difficultés sont renforcées par la rapidité de diffusion des propos haineux sur les réseaux, l'anonymat relatif qui empêche les poursuites pénales, et le caractère transnational qui complique la poursuite des auteurs de cyberhaine qui se trouvent en-dehors de la Belgique.

Quelques bases légales fondamentales : la loi antiracisme, anti-discrimination, et la loi sur le genre :

Loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie : cette loi constitue le socle de la lutte contre le racisme en Belgique. Elle punit les actes discriminatoires basés sur la race, la couleur de peau, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique.

Loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination : cette loi élargit le champ d'application de la lutte contre la discrimination en incluant d'autres critères protégés tels que l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, la conviction religieuse ou philosophique, etc.

Loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes : cette loi spécifiquement dédiée à l'égalité des genres complète l'arsenal législatif contre la discrimination.

Source : www.unia.be

L'un des objectifs stratégiques de ce plan est de lutter spécifiquement contre la cyberhaine.

Quelques mesures de prévention contre la cyberhaine

Sécuriser ses réseaux sociaux :

Gérer la confidentialité sur chaque réseau (qui peut voir quoi sur mon profil), signaler un post, un utilisateur, bloquer, gestion de sa présence en ligne, échanges publics et privés (principe de NETiquette).

Auto-régulation des plateformes
Depuis 2022, le DSA a été mis en place, ce qui contraint les plateformes à modérer rapidement les actes de cyberviolence.
Digital Services Act (DSA) : le règlement sur les services numériques | SPF Economie

Les conseils du Service Public Fédéral contre la violence en ligne : <https://www.besafe.be/fr/cybercriminalite/violence-en-ligne>

Quelques numéros d'urgence gratuits :

103 (pour les mineurs)
107 (pour les majeurs)
0800/95 580 (Ecole et Parents - Harcèlement scolaire)

Quelques sources utiles :

L'Unia : www.unia.be
Le MRAX : <http://mrax.be>
CyberHarcel-Stop : <https://www.cyberharcelstop.be/game>
PAS ICI ! : <https://pasici.be/handvaten>
Take It Down : <https://takeitdown.ncmec.org/fr/>

Respectzone : <https://www.respectzone.org/lassociation/>
Hackers Without Borders : <https://hwb.ngo/contact-us/>
Coalition NAPAR : <https://naparbelgium.org/fr/>
Clic-gauche : <https://www.clic-gauche.be/>
Mouvement contre le discours de haine <https://www.coe.int/fr/web/no-hate-campaign/no-hate-speech-movement>

Comment contrer la cyberhaine ou l'éviter ?

Éviter l'escalade en ne répondant pas aux messages insultants.
Bloquer les auteurs de commentaires indésirables, quelles que soient leurs cibles.
Exiger l'intervention du modérateur ou du fournisseur de service, pour bloquer et/ou bannir l'auteur et supprimer les messages insultants.
Limiter la diffusion de vos don-

nées à caractère personnel sur vos réseaux.

Adopter une posture plutôt orientée vers les solutions que vers le conflit.

Un exemple de charte de "bonne conduite" sur internet

Au fil de la formation CARE, les participant.e.s développent une grande aisance avec la problématique de la cyberhaine, devenant peu à peu capables d'aborder ce sujet avec une certaine réflexivité. Ce processus les conduit à une véritable prise de conscience de leurs propres utilisations d'Internet et de leurs comportements en ligne. Ils sont alors amenés à corédiger une charte de bonne conduite sur Internet. Cette charte, pensée comme un engagement collectif, vise à exposer les droits et devoirs de chacun.e sur Internet, tout en abordant les devoirs d'Internet, ce qu'il pourrait représenter dans un monde idéal. À travers cet exercice, les participant.e.s peuvent exprimer leur pensée critique sur les réalités d'Internet aujourd'hui, que beaucoup perçoivent comme un champ de bataille.

Le processus commence dès le début de la formation, chaque module de formation tend à ini-

tier cette pensée réflexive sur la cyberhaine. L'objectif est d'aider les participant.e.s à comprendre le contexte dans lequel ils évoluent en ligne et de nourrir leur conscience critique face à ce phénomène. Les cartes des émotions sont ensuite introduites via le jeu de cartes "Les commentaires émoi", suivies des cartes des besoins pour approfondir l'introspection. Les participant.e.s explorent ainsi leurs ressentis et mettent en lumière les aspects d'Internet qui leur importent le plus.

La rédaction de la charte se fait en binôme. Chaque groupe exprime spontanément son ressenti par rapport à son utilisation d'Internet, en soulignant les aspects qui leur posent problème, ceux qui leur sont bénéfiques, qu'ils souhaitent conserver ou ceux qu'ils souhaitent éliminer sur Internet. Chaque binôme présente ensuite sa charte au reste du groupe, expliquant et développant les différents points qu'il ou elle juge importants.

Pour conclure l'exercice, les idées de chacun.e sont reprises et synthétisées afin de donner naissance à une charte unique et collective. À ce stade, c'est l'animateur qui regroupe les points essentiels en proposant des formulations qui

permettent de rassembler les concepts exprimés, tout en respectant la voix des participant.e.s.

Quelles voies de recours contre la cyberhaine ?

Unia propose des "solutions négociées", moins longues et coûteuses qu'une procédure en justice, et des "mesures alternatives, avec une visée éducative et pédagogique": <https://www.unia.be/fr/legislation-et-jurisprudence>

Unia propose également une procédure de signalement : <https://www.melding.unia.be/fr/signale-le>

Vous pouvez aussi porter plainte auprès de la Police locale.

Agir contre la cyberhaine en tant que citoyen

Informez-vous sur la cyberhaine, et sur la législation antiracisme, anti-discrimination et sur le genre. L'autodéfense anti-discrimination est un devoir citoyen.

Soutenez les victimes de cyberhaine en les écoutant et en les orientant vers des services spécialisés.

Questionnez vos comportements : chaque internaute peut potentiellement devenir auteur de cyberhaine.

Quelques pistes et recommandations politiques

Renforcer de la coopération entre Etats, au niveau international, pour lutter de façon transnationale contre la cyberhaine.

Adapter les législations aux innovations technologiques, en investissant les moyens pour s'adapter à leur rythme.

Miser sur l'éducation aux médias, notamment des plus jeunes, par la sensibilisation la formation des utilisateurs d'Internet.

Une brochure détaillée, notamment les questions de cyberharcèlement: <https://www.csem.be/sites/default/files/2021-01/FWB-Brochure%20Reperes-Cyberharcèlement%20%2B%20liens%20web.pdf>

Responsabiliser les plateformes en ligne, et les sanctionner le cas échéant. A elles de prévenir, modérer et sanctionner les auteurs de cyberhaine.

Améliorer les procédures de signalement des propos haineux en ligne, et de retrait de contenus problématiques.

Renforcer les sanctions pénales encourues par les auteurs de cyberhaine, et faciliter l'accès efficace à la justice pour de telles situations.

Assurer un accompagnement psychologique et juridique pour

les victimes de cyberhaine, afin d'éviter notamment qu'elles ne renoncent à porter plainte.

Continuer à soutenir les associations spécialisées, et notamment UNIA, le MRAX et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, qui jouent un rôle fondamental contre la cyberhaine.

Développer des campagnes de sensibilisation à destination de différents publics d'auteurs, contre la cyberhaine, et à différents publics de victimes, sur les moyens de s'en protéger, en associant les médias et les plateformes numériques à cette démarche.

Faciliter les procédures de signalement de comportements haineux en ligne, et y faire correspondre des conséquences pénales, pour éviter le renoncement des victimes à dénoncer ces faits.

La spécificité de la cyberhaine envers les personnes migrantes

Les personnes migrantes font l'objet de discriminations multiples, fondées sur différents motifs : l'origine (xénophobie), la couleur de peau (racisme), la méconnaissance du français ou l'accent (glottophobie), etc. Elles sont renforcées encore par les questions de genre, concernant les

femmes et personnes LGBTQIA+ migrantes. Cette intersectionnalité augmente leur vulnérabilité, et le risque pour elles d'être victimes de cyberhaine. Souvent socialement isolées, en raison de l'exil et du déracinement, elles disposent de peu de voies de recours.

En raison d'un contexte politique défavorable aux migrations, du renforcement de la fermeture des frontières, et de la montée de l'extrême droite en Europe, un climat anti-migrants s'installe également dans les médias, renforçant la peur et la méfiance envers les personnes d'origine étrangère, accusées d'être une menace pour la sécurité, l'économie ou les valeurs de la Belgique. Les personnes migrantes constituent ainsi des cibles faciles sur les plateformes numériques.

Ce rejet des personnes migrantes se matérialise ainsi sur les réseaux sociaux, où les stéréotypes négatifs, les amalgames et informations mensongères, les propos haineux et les appels à la haine se multiplient. L'anonymat offert par ces plateformes "autorise" la propagation sans conséquence de tels propos, et les banalisent. Cette dynamique tend à polariser les débats, et à radicaliser les positions contre l'accueil des per-

sonnes migrantes. Cependant, les propos tenus en ligne ont des conséquences réelles sur les personnes ciblées : ils renforcent l'exclusion sociale, et justifient dans les discours politiques des approches polarisées à l'encontre des exilés. Ils se matérialisent également par des actes de discrimination, de harcèlement et d'agressions physiques, qui vont à l'encontre des textes internationaux en faveur de l'accueil et de l'inclusion des personnes d'origine étrangère.

Dans la lutte contre la cyberhaine, la situation spécifique des personnes migrantes doit être prise en considération :

Parce que la cyberhaine est transnationale, les motifs d'exil ayant conduits à la fuite du pays d'origine peuvent poursuivre la personne jusqu'en Belgique. C'est le cas notamment des propos homophobes, pour les réfugiés ayant fui pour des motifs d'orientation sexuelle et d'identité de genre.

L'anonymat sur internet, s'il pose problème dans l'identification des auteurs de cyberhaine, est a contrario un moyen de protection pour les exilés cherchant refuge en Belgique, et nécessitant de ca-

cher leur fuite auprès de leurs persécuteurs restés au pays. Cette contradiction doit être prise en considération dans la réflexion sur l'anonymat en ligne.

La cyberhaine à l'encontre des réfugiés entraîne des conséquences politiques, dans les positions des citoyens et des partis. En ne sanctionnant pas des propos qui tombent pourtant sous le coup de la loi pénale, les plateformes autorisent la diffusion et la banalisation de la haine à l'encontre des personnes migrantes. Elles participent ainsi à la victoire culturelle de l'extrême droite contre le respect des droits de la dignité humaine des exilés en Belgique.

L'accueil et l'inclusion des personnes migrantes en Belgique implique une lutte contre le racisme, la xénophobie, et toutes formes de discrimination, qui doit être appliquée d'urgence aux délits en ligne.



Les commentaires émoi

Guide de discussion et déroulement de la séance



5. L'OUTIL

"LES COMMENTAIRES ÉMOI"

Ce jeu de cartes est conçu d'une part pour sensibiliser les joueur.euse.s aux réalités de la cyberhaine, abordant des formes de discrimination comme le sexisme, le racisme, l'islamophobie, etc... D'autre part, pour inciter les participant.e.s à se poser des questions sur les propos qui ne sont pas toujours compris, via du vocabulaire parfois spécifique à la culture d'internet tel que "seum", "woke", "boomer", entre autres. En s'appuyant sur des exemples tirés de situations réelles, ce jeu permet aux participant.e.s de prendre conscience de la violence de certains propos mais aussi de les comprendre. Cela permet donc de développer l'empathie au sein du groupe. Il est très récurrent que des hommes ne soient pas au courant de la misogynie subie par les femmes, de même pour des athées n'ayant pas forcément connaissance des moqueries que les croyants subissent en ligne.

L'activité se déroule comme suit :

Les cartes sont disposées sur la table, chaque participant.e en choisit une qui résonne en lui. elle. Tour à tour, chacun.e partage avec le groupe ses émotions et

ressentis liés au commentaire choisi, puis les autres réagissent pour approfondir la discussion, favorisant la compréhension mutuelle et l'empathie. Pendant cet échange, l'animateur.rice liste les types de cyberviolences mentionnés et note les nouveaux mots de vocabulaire en expliquant les définitions. Il arrive que d'autres participant.e.s souhaitent partager d'autres expériences, ces moments sont à encourager selon le temps disponible, puisque cela permet d'enrichir le débat. À la fin de l'animation, une synthèse est réalisée avec les mots et les formes de cyberviolence abordée. Nous conseillons aux animateur.rice.s d'effectuer cette synthèse lors des échanges, ainsi, elle peut être imprimée et distribuée au groupe directement après.

Pour plus d'informations ou pour commander un exemplaire du jeu, contactez jacques.lecart@possibles.org.



6. SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

Le projet CARE développé au Monde des Possibles se positionne comme une contribution à la lutte contre la cyberhaine en combinant des approches formatives et de sensibilisation au droit. Par des ateliers interactifs, CARE a permis d'inclure des simulations, des jeux de rôles inspirés d'expériences réelles, permettant ainsi aux participant.e.s de se préparer concrètement à gérer des situations de harcèlement en ligne. Cette approche éducative pourrait être enrichie par une sensibilisation communautaire plus large, formant les participant.e.s à devenir des ambassadeur.drice.s de la lutte contre la cyberhaine au sein de leurs communautés. De plus, des campagnes publiques avec Unia par exemple, mettant en avant les récits des participant.e.s et des exemples concrets de résilience/démarches juridiques face à la cyberhaine permettraient d'élargir la portée du projet. Afin d'assurer une accessibilité maximale, nous pourrions aussi solliciter les interprètes du projet Univerbal pour traduire les ressources éducatives dans les langues parlées par les migrants.

Avec des moyens et ressources supplémentaires, sur le plan systémique, le projet CARE pourrait renforcer un plaidoyer législatif en identifiant des cas emblématiques de cyberhaine touchant les migrant.e.s pour les porter dans le débat public et auprès des institutions légales (jurisprudence). Ces démarches permettraient d'accompagner des propositions législatives spécifiques, telles que la mise en place de protocoles renforcés pour signaler les discours haineux ou la responsabilisation accrue des plateformes numériques en Europe. En s'inspirant des cadres légaux innovants d'autres pays et en poursuivant ses collaborations intersectorielles avec des partenaires tels qu'UNIA ou Butterfly Effect, CARE pourrait continuer à jouer un rôle clé dans l'évolution des mesures législatives et des bonnes pratiques.

Le développement d'outils numériques interactifs pourrait également renforcer l'impact éducatif de CARE avec des initiatives similaires. En élargissant des initiatives comme le jeu de cartes Les commentaires émoi, le projet pourrait proposer des jeux numériques, des simulations en ligne et des tutoriels vidéo, expliquant par exemple comment signaler

des propos haineux. Par ailleurs, la création d'une communauté en ligne ou d'un forum modéré offrirait aux participant.e.s un espace de partage d'expériences et de soutien mutuel dans un cadre bienveillant. Les appels à projets européens de type CERV pourraient constituer une opportunité à cet égard.

Pour garantir l'efficacité et l'amélioration continue de ses actions, nous pourrions mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation, notamment en mesurant l'impact des ateliers sur le changement des attitudes ou les actions concrètes prises par les participant.e.s d'origine étrangère.

Enfin, une dimension essentielle déjà travaillée dans nos ateliers d'éducation permanente permet d'intégrer explicitement la lutte contre les violences structurelles dans les activités du Monde des Possibles. En soulignant comment les dynamiques de pouvoir, les discriminations et les inégalités structurelles contribuent à la haine en ligne, CARE pourrait ainsi renforcer la compréhension des participants et les encourager à agir non seulement pour se défendre individuellement, mais aussi pour dénoncer ces injustices systémiques. Une telle approche

inciterait les participant.e.s d'origine étrangère à se mobiliser collectivement, par exemple en lançant des campagnes ou en rejoignant des mouvements anti-discrimination.

Ainsi, en liant les dimensions individuelles et structurelles, le projet CARE a permis de questionner la cyberhaine à partir de ceux/celles qui en sont l'objet. En s'attaquant aux causes systémiques tout en outillant les individus, CARE a le potentiel de devenir un levier pertinent pour un changement, à la fois dans les comportements en ligne et dans les cadres sociaux et législatifs qui les façonnent.

Didier Van der Meeren - Directeur



Depuis sa création, l'association "Le Monde des Possibles" développe des initiatives citoyennes sur le terrain de l'action culturelle, de la formation au français et de la sensibilisation contre les inégalités et toutes les formes d'exclusion.

Coordination du projet CARE pour le Monde des Possibles :
Jacques Lecart - jacques.lecart@possibles.org

ASBL Le Monde des Possibles
Statuts déposés le 22 mars 2001
2 Potiérue, 4000 Liège – Belgium
info@possibles.org
www.possibles.org
N° d'entreprise : 0474-324-852

